

Objet : Service de Conseil en Energie Partagé
Recherche de financements pour du matériel technique spécialisé

Le Président expose :

Le SMBP a mis en place le service de Conseil en Energie Partagé, outil public d'évaluation permanent à disposition des collectivités qui permet de calibrer et d'orienter leur politique énergétique.

Afin d'apporter aux Collectivités de notre territoire une expertise technique de niveau correct, du matériel technique spécialisé est nécessaire :

- Une caméra thermique, outil pointu pour l'analyse technique et permettant un volet visuel de grand intérêt pour les acteurs locaux.
- D'autres appareils, comme un wattmètre électronique, un appareil mesureur de Coefficient U, une pince ampérométrique, un thermo-hygromètre, un télémètre laser, etc, permettraient également d'apporter à notre service une capacité d'analyse technique plus précise.

Le coût global de ces équipements s'élèverait à 12 000 € HT maximum.

La délibération n° 2012-04-04 créant le service de Conseil en Energie Partagé n'intégrait pas l'acquisition de tels matériels, aussi il y a lieu de rechercher des financements complémentaires pour assurer l'assise technique du service.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Décide** de rechercher les financements pour du matériel spécialisé au service CEP.
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD